



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2022\_120

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-deux et le dix-huit octobre,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

9 Présents : Catherine BOUTIN, Colette CROUZET, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

6 Absents excusés : Claire CORDESSE ayant donné pouvoir à Lydie ROUJON, Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

### **Objet : subventions aux associations pour location de salles**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 9 décembre 2013 et 21 septembre 2015 décidant d'attribuer une subvention aux associations chanacoises lors de la location de la salle polyvalente et de la salle du Villard. Il rappelle à l'assemblée qu'à la demande de la Trésorerie de Mende une délibération listant nominativement les associations concernées est nécessaire à chaque versement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE l'attribution des subventions suivantes pour la période du 10 juillet 2022 au 18 octobre 2022, à savoir :

Association	Montant	Manifestation	
		Date	Objet
APE Ecole Publique	650 €	08/10/2022	Repas
Détours du Monde	250 €	16 au 20/10/22	Résidence

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX